

03 JUILLET 1923  
LA SYRIE

### REPONSE DE MICHEL CHIHA

- 1/ Du fonctionnement administratif du Grand-Liban
- 2/ De la politique qu'on y a suivie jusqu'aujourd'hui
- 3/ De la situation Commerciale, Économique et Financière

Monsieur le Directeur,

Le questionnaire que vous avez préparé pour conduire votre enquête et que vous avez bien voulu m'adresser appelle des développements importants. Pour y répondre avec quelque précision, il faudrait passer de la politique tout court - qui fait l'objet de votre deuxième question alors qu'elle se plaçait naturellement au premier rang - à une hiérarchie de politiques spéciales répondant au fonctionnement de l'administration d'abord, aux problèmes d'ordre économique, commercial et financier, à d'autres encore ; d'où, par exemple, une politique administrative, une politique relative à la question de l'émigration et des émigrés, une politique agricole et industrielle, une politique douanière et ainsi de suite.

Je crains de n'être pas en mesure d'aborder utilement des chapitres aussi nombreux ; il faudrait pour cela se livrer à des recherches dans plus d'un domaine, compiler des documents, citer des textes et des chiffres, choses qui dépasseraient d'ailleurs le cadre nécessairement restreint d'une enquête. Cependant vous formuler le souhait qu'on sorte du vague et vous observez très justement que "ce n'est pas avec des nuages qu'on façonne la statue de la raison". Partageant votre sentiment à cet égard, je m'appliquerai à ne pas trop m'étendre tout en tâchant d'être clair.

#### 1/ De la politique qu'on a suivie au Grand-Liban jusqu'à ce jour

La politique - il est peut être opportun de le rappeler ici - c'est la science du Gouvernement et c'est aussi l'art de gouverner. En traitant de la politique qu'on a suivie au Grand-Liban on est donc amené à étudier la forme de gouvernement adoptée chez nous et la façon dont on a conduit jusqu'ici les affaires de l'État. Il va de soi que le principe de l'indépendance du pays telle que l'a reconnue et proclamée au nom de la France le Général Gouraud, et le principe du Mandat français sont au-dessus de cette discussion comme de tout débat.

Si la forme de gouvernement actuellement en vigueur a de graves défauts elle peut théoriquement se défendre. Ceux qui l'on choisie ont voulu en même temps donner et retenir le pouvoir. A juste titre, il leur a paru raisonnable de donner et non moins raisonnable de retenir ; mais comment concilier les inconciliables ? ...

Ce pays a donc eu un Gouverneur, ou chef de l'État, dépositaire du pouvoir exécutif, mais qui se trouvait être également le délégué et le subordonné du Haut-commissaire ; des Directeurs ou Ministres, et nominalement un conseil des Directeurs, mais dépourvus d'autorité individuelle ou

collective et faisant cependant figure de gouvernement devant l'opinion publique et ses représentants ; une Assemblée représentative autorisée, à côté d'attributions législatives mal définies, à formuler des vœux en toute matière et à tout propos, c'est-à-dire à tout critiquer. D'un tel régime, des conflits aigus devaient naître.

Imaginez le Gouverneur pris entre deux devoirs ballotté en sens opposés par les représentants du Mandat et par l'Assemblée, s'ingéniant - tâche ingrate - à satisfaire tout le monde et à défendre contre l'impopularité sa propre situation de fonctionnaire révocable ! Le principe même du gouvernement représentatif - et on pourrait en dire autant de la forme parlementaire - a beaucoup trop d'inconvénients intrinsèques pour qu'on s'aventure à le compliquer ainsi. En s'inspirant apparemment du gouvernement représentatif, on est arrivé chez nous à une sorte de gouvernement innomé, plus ou moins apparenté à toutes les formes de gouvernement connues mais qui, en définitive n'a les avantages d'aucune.

Pour qu'un pareil système put réussir il fallait compter beaucoup plus sur les hommes que sur les institutions ; il était nécessaire que tous les pouvoirs fussent d'accord en toute circonstance ; ce miracle s'est produit quelquefois mais dans l'ensemble l'expérience a donné les résultats insuffisants que l'on sait.

J'ajouterai qu'il faudrait dans ce régime et dans ces résultats une simple relation de cause à effet ; là où il y a dix têtes il n'y en a aucune ; autant dire qu'il y a absence de méthode et de discipline ; car, dix méthodes en présence et qui se heurtent, c'est proprement la négation de toute méthode ; il ne peut en résulter qu'efforts contradictoires et stériles ou encore destructeurs. Les affaires vont alors au petit bonheur jusqu'au moment où on s'aperçoit qu'on est tombé dans l'anarchie. C'est un peu notre cas, il me semble.

Qui dit méthode dit stabilité, et c'est la condition de l'ordre dans les idées. Qui dit discipline dit hiérarchie et responsabilité, et c'est la condition de l'ordre dans les actes. Avons-nous jamais eu cela ? Et ne faut-il pas imputer à cette carence le désordre où nous nous trouvons ?

Il est bien possible que par définition la forme actuelle de notre gouvernement ne puisse pas donner de meilleurs résultats ; à moins toutefois de corriger ses faiblesses par un choix extrêmement judicieux des hommes appelés à exercer le pouvoir. Ce ne serait en tous cas qu'une solution provisoire si tant est qu'elle soit réalisable ; comment oublier en effet les mille difficultés d'ordre confessionnel surtout, auxquelles on est constamment exposé !

Et puis, suivant un moi (mot ?) célèbre les institutions peuvent aussi corrompre les hommes.

Cherchons s'il est possible le remède radical. Ce pays a besoin d'un pouvoir central très fort : il n'a que faire de formalisme et de procédure, de littérature et d'éloquence. Ce ne sont pas les discours qui réduiront l'émigration, qui édifieront des usines et qui mettront en valeur cent mille hectares de bonne terre ; ce sont encore moins les querelles de textes et de mots qui feront respecter les lois et qui ramèneront le calme dans les régions troublées.

Nous avons besoin d'un pouvoir central très fort et très agissant. ce pouvoir l'arrêté 1304 bis d'allure assez libérale, mais au fond si débile, ne paraît pas susceptible de nous le procurer. Il nous faut

convenir très franchement que l'Indochine, par exemple, colonie française, et la Tunisie, pays de protectorat, sont mieux gouvernés que le Grand-Liban, État indépendant sous mandat. C'est dire que jusqu'ici nous n'avons retiré que de bien pauvres avantages du système bizarre et multiforme qui est aujourd'hui le nôtre. A moins donc de tâtonner pendant un demi siècle, il est nécessaire que nous arrivions le plus tôt possible à une forme de gouvernement choisie parmi les systèmes existants sur la planète ; on trouvera difficilement une formule nouvelle.

Est-ce la forme républicaine qui nous vaudra l'ordre et le progrès ? Est-ce le régime représentatif ou le parlementaire ? Dans la vieille Europe, mère de la liberté, le suffrage universel et les assemblées délibérantes perdent visiblement de leur crédit et on salut de temps à autre l'avènement d'un dictateur.

Est-ce un prince, une dynastie ? Peut-être et l'on devrait y réfléchir ; un prince nous donnerait quelques bonnes traditions qui nous manquent mais il faut compter avec le bonnet phrygien de Marianne. Cependant on doit se douter en France que chaque pays a ses coutumes et ses mœurs. Est-ce autre chose ? ... C'est possible, mais l'important, l'essentiel c'est un pouvoir central très fort qui fasse sentir son vouloir et son autorité et qui ne soit pas tenu de perdre son temps à rendre compte d'une dépense de quelques francs ou de la révocation d'un huissier. Il est évident d'ailleurs qu'en toute hypothèse le concours effectif de la France nous est indispensable.

Tout en préparant une réforme pour l'avenir on devrait songer à améliorer sans retard la situation présente ; c'est principalement une question d'hommes.

Il serait sans doute assez vain d'attendre quand chose des institutions telles qu'elles sont : mais quelques-unes de ces institutions peuvent encore être modifiées utilement sans porter atteinte à l'armature du système ; ainsi le gouverneur devrait être nommé pour une période déterminée cela a une importance très grande ; le fonctionnement normal de l'administration libanaise est à ce prix.

De même les directeurs et surtout le Conseil des Directeurs, devraient avoir des attributions précises et partager dans une plus large mesure le pouvoir exécutif. Il est indispensable que le Conseil des Directeurs dispose d'un certain prestige et que devant l'opinion il puisse faire contrepoids au Conseil Représentatif. Nous ne devons pas oublier en effet que nous n'avons ni Chambre Haute ni Conseil d'État et que le rôle modérateur de ces assemblées n'est pas sans raison d'être.

Quant à la nationalité du gouverneur, prenant la situation telle qu'elle est ; je crois que pour que quelque temps encore disons pour deux ou trois ans, il est préférable que le gouverneur soit un Français ; mais si j'étais Français - et je pense que ce langage n'a rien de sibyllin - je l'eusse depuis longtemps préféré Libanais.

## 2/ Du fonctionnement administratif du Grand-Liban

Gouvernement et Administration sont souvent pris pour une seule et même chose. Du pouvoir exécutif qui est le gouvernement proprement dit, dépendent en effet, directement ou indirectement, tous les fonctionnaires de l'État. Sans entrer dans la théorie du Droit administratif, nous pouvons constater que l'administration est au gouvernement à peu près ce que les directeurs et le personnel

subalterne d'une société sont au conseil d'administration d'où il apparaît clairement qu'un bon gouvernement dans toute l'acception de ce mot, implique, nous venons de le voir une politique générale saine et bien comprise est la première condition d'une bonne administration. Ce principe accepté, il est loisible à chacun d'en déterminer les conséquences.

On est d'accord pour admettre que l'administration libanaise n'est pas un modèle du genre. Il faut reconnaître pourtant que dans une certaine mesure elle a droit aux circonstances atténuantes. On nait peut-être rond-de-cuir néanmoins il faut du temps pour devenir un fonctionnaire capable, quelle que soit d'ailleurs la fonction. N'oublions pas que faute de cadres et de personnel expérimenté, il a fallu improviser chez nous une administration de fortune. Il n'est que juste d'ajouter qu'on est loin d'avoir fait tout ce qu'on pouvait faire.

Je sais bien qu'une commission chargée de la réforme administrative a siégé tout le mois d'Avril et qu'elle a déposé sur le bureau du Conseil Représentatif un rapport volumineux et substantiel ; je crains tout de même que cette commission n'ait limité son effort à une question d'économie ; certes, il est sage de faire des économies mais quand on aura réduit de cinq millions le budget, on n'aura pas résolu le problème de l'administration.

Ce problème, il est indispensable de l'aborder de plus haut.

Souvenons-nous en premier lieu que le tiers au moins et peut-être la moitié des Libanais se trouvent à l'étranger. Toutes proportions gardées, le Grand-Liban dépasse donc tous les pays du monde au point de vue de l'émigration.

Je n'ai pas à étudier ici les raisons profondes de l'émigration libanaise ni à proposer des remèdes pour y mettre un frein ; je prends le fait brutal et je demande simplement ce que nous avons fait pour demeurer en contact avec nos compatriotes émigrés, spécialement avec ceux qui vivent dans les deux Amériques. Les Libanais de Buenos-Aires et de New-York par exemple, ne sont pas moins libanais que nous autres. Il est manifeste qu'entre eux et nous il devrait y avoir un lien permanent ; les avantages d'un tel lien paraissent immenses ; du côté morale d'abord ; ensuite et avec le temps, en ce qui regarde les intérêts matériels du peuple libanais.

Il faut donc que nous ayons le plus rapidement possible une direction spéciale chargée de centraliser les rapports des émigrés avec la métropole et réciproquement. Cette direction paraît même la plus indispensable de toutes. Comment n'y a-t-on pas songé jusqu'ici ? et ne voit-on pas que dans notre administration, il y a une lacune énorme ? Nous parlons constamment de l'émigration et des émigrés et nous agissons comme s'ils n'existaient pas. Travaillons à organiser les colonies libanaises en commençant par les plus importantes ; les autres suivront et graduellement nous verrons s'élargir nos horizons.